

EXTRAIT DU COMPTE RENDU de la réunion du vendredi 17 mai 2024

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU BIEN MIXTE EN SÉRIE « TE HENUA ENATA – LES ÎLES MARQUISES » EN VUE DE SON CLASSEMENT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

La réunion débute à 9 h 12, sous la présidence de M^{me} Teumere Atger-Hoi.

Présidente	M ^{me} Teumere Atger-Hoi	présente	
Vice-présidente	M ^{me} Odette Homai	présente	
Secrétaire	M. Cliff Loussan	présent	
Membres	M. Steve Chailloux	absent	Procuration à M. Cliff Loussan
	M ^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu	présente	
	M ^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua	présente	
	M. Gaston Tong Sang	absent	
	M. Simplicio Lissant	absent	
	M ^{me} Nicole Sanquer	présente	

Non-membres	M. Allen Salmon	
	M. Tevahiarui Teraiarue	
	M ^{me} Rachelle Flores	
	M ^{me} Patricia Pahio-Jennings	
	M ^{me} Élise Vanaa	arrivée à 9 h 13
	M. Ah Ky Temarii	arrivé à 9 h 13
	M. Pierre Terou	arrivé à 9 h 13
	M ^{me} Pauline Niva	arrivée à 9 h 15
	M. Tafai, Mitema Tapati	arrivé à 9 h 22
	M ^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu	arrivée à 10 h 24
	M. Heinui Le Caill	arrivé à 10 h 24

PROPOSITION DE RÉSOLUTION RELATIVE AU SOUTIEN DE LA CANDIDATURE DU BIEN MIXTE EN SÉRIE « TE HENUA ENATA – LES ÎLES MARQUISES » EN VUE DE SON CLASSEMENT SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

(Déposée par M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua – APF 1721 du 6-3-2024)

Présentée par M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua

Représentants du gouvernement :

–M^{me} Hiriata Millaud, directrice de cabinet adjointe de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions,

–M. Anatauarii Tamarii, archéologue, responsable de la cellule du patrimoine culturel à la Direction de la culture et du patrimoine - Te Papa Hiro'a 'e Faufa'a tumu,

–M. Teihoarii Amo, chef de projet à la direction de l'environnement.

La présidente : Pour rappel, cette proposition de résolution a fait l'objet d'un vote favorable unanime des membres de la commission le 18 avril dernier, d'une inscription à l'ordre du jour de la séance du 25 avril et d'un renvoi en commission voté par l'assemblée pour permettre de mener les dernières réunions d'information et de consultations aux Marquises. Son examen aujourd'hui en commission nous permet ainsi de prendre connaissance des éléments nouveaux à l'issue de cette mission.

De plus, le 29 février dernier, la commission du tourisme a tenu une réunion d'information sur l'UNESCO avec des éléments relatifs au dossier que nous étudions aujourd'hui.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE RAPPORT

La présidente : Avant d'ouvrir la discussion, j'aimerais m'adresser à nos invités si vous avez des éléments complémentaires à nous apporter.

M^{me} Hiriata Millaud : Non, nous n'avons pas d'éléments complémentaires, si ce n'est des réponses aux interrogations qui viendront de votre part.

M^{me} Elise Vanaa : Je ne suis pas membre de la commission, mais on laisse d'abord la parole aux membres. Non, merci beaucoup Madame le rapporteur pour l'exposé et ce rappel.

Il est vrai que ce dossier était déjà passé en commission du tourisme et son examen devait se faire en séance plénière il y a deux, trois semaines. Nous avons demandé des compléments d'information. On a eu les explications et je pense que la mission s'est bien déroulée comme l'a rappelé le rapporteur. Je n'ai pas d'autres questions, mais il est vrai qu'il y a des appréhensions et des inquiétudes venant des propriétaires terriens. Néanmoins, je pense que l'on peut compter sur toute la précieuse collaboration des techniciens et des équipes qui se chargeront de suivre ce dossier pour apporter et surtout rassurer. N'oubliez surtout pas de protéger ce patrimoine parce que pour ces familles, ceci est un don qu'ils ont eu, un héritage qu'ils vont passer à leurs enfants, aux générations d'après.

Nos inquiétudes sont basées et portées sur l'après. Nous avons été éclairés et maintenant on souhaite que les habitants des Marquises soient éclairés au même niveau que les élus. C'est une responsabilité qu'on aura dans l'hémicycle d'approuver, de voter ce dossier en notre âme et conscience. Une fois que la machine sera en route, le processus viendra. Mais, toute cette inquiétude, de beaucoup de familles, on a entendu, ce sont beaucoup de *māmā*, de personnes âgées qui laissent ce patrimoine pour leurs enfants. C'est sur la manière, ce sont les sites qui seront placés et là c'est toutes les îles Marquises.

Aussi, je pense même que pour nous, les élus du Tavini, l'on sait ne pas être divisé sur cela. Je m'exprime avec mon cœur et c'est tout ce que j'ai à dire. Je ne participerai pas au vote, mais dans l'hémicycle, je participerai au vote.

M^{me} Frangélica Bourgeois-Tarahu : Je suis nouvelle dans la commission du tourisme et de la culture. Concernant ce dossier UNESCO, comme ma collègue disait, nous les élus de la majorité, on était quand même mitigés parce que, personnellement, j'entends deux sons de cloche. On inscrit les archipels des Marquises et, ensuite, on inscrit les sites qui sont sur telle île, telle île et c'est cela qui m'a inquiété. Lors de notre réunion ce matin avec la vice-présidente, elle nous a quand même éclairés et cela m'a rassuré. Il est vrai que ce n'est pas évident, mais je fais confiance à nos collègues Teremuura et Marielle Kohumoetini. Quelque part, c'est elle qui a fait la demande auprès des élus de mettre en suspension ce dossier suite aux inquiétudes de la population et de certaines personnes des Marquises. Ce matin, je pense qu'on va clôturer ce dossier et même réinscrire pour la prochaine séance.

M^{me} Teremuura Kohumoetini-Rurua : Dans l'une des réunions, notamment à Hakahau, certaines personnes présentes ont exprimé leurs craintes sur le fait que l'intitulé soit « *Te Henua Enata* – les îles Marquises ». Pour elles, c'est vraiment l'ensemble des îles et chaque île entièrement.

La délégation les a donc rassurés qu'il y a un dossier dans lequel un atlas précise les périmètres. Si l'on regarde bien le dossier, il y a plusieurs périmètres et plusieurs sites, et c'est évident que l'on ne va pas noter l'ensemble des sites dans l'intitulé. C'est pour cela qu'il a été proposé de mettre « *Te Henua Enata* – les îles Marquises » en sachant qu'il y a un atlas qui suit.

Le dossier est consultable sur le site, est-ce bien cela ?

M. Anatauarii Tamarii : Le dossier n'est pas tout à fait consultable sur le site de l'UNESCO pour l'heure mais en tout cas, lorsque le bien sera classé après la 46^e Commission du patrimoine mondial, tout comme Taputapuātea où le dossier est disponible en ligne, le dossier des îles Marquises le sera également.

Bien sûr le dossier a d'ores et déjà été déposé auprès des six communes des îles Marquises. Un atlas est disponible à la mairie, auprès des ambassadeurs, donc le document a tout de même bien circulé au travers des vallées concernées par cette inscription.

M^{me} Elise Vanaa : Dans le projet de résolution, il est mis « L'assemblée de la Polynésie française apporte son soutien total à la candidature du bien mixte en série “ *Te Henua Enata* – les îles Marquises ” en vue de son classement sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Parce que c'est ce document-là que l'on va adopter.

M. Anatauarii Tamarii : Le dossier Marquises UNESCO est un dossier qui est mixte dans la mesure où il associe à la fois des périmètres terrestres et maritimes, mais c'est parce qu'il répond également à six critères de l'UNESCO. Pour être inscrit à l'UNESCO, il faut au moins répondre à l'un des dix critères qu'a formulés l'UNESCO. Parmi ces dix critères, il y en a cinq qui relèvent de l'aspect culture et cinq qui relèvent de l'aspect nature.

La particularité du dossier Marquises, c'est qu'il répond à au moins six critères parmi les dix, tout comme Taputapuātea qui répond à cinq critères. C'est pour cela que la catégorisation dans lequel se trouve ce dossier est celui d'un « bien mixte », et qui plus est « en série » dans le sens où il n'y a pas qu'une île, qu'un seul périmètre qui est concerné, mais bien les six îles habitées et certaines îles inhabitées de l'archipel.

M^{me} Elise Vanaa : Dans ces 6 critères sur 10, sait-on quels sont les sites qui ont été retenus dans chaque catégorie ? On aurait voulu que ce soit des sites qui soient classés dans un premier temps parce que là, on a classé l'ensemble des Marquises.

M. Anatauarii Tamarii : Toute la difficulté de ce dossier était justement de trouver la possibilité de faire dialoguer la nature et la culture dans la mesure où dans le monde polynésien, il n'y a aucune

distinction entre les deux. L'idée de ce dossier était donc vraiment de faire apparaître au premier plan de l'UNESCO la façon de penser des océaniens.

C'est dans cette mesure que l'on a cherché à atteindre ce niveau de catégorisation. On a vraiment essayé de trouver le dialogue entre la nature et la culture, et en fait c'est pour cela qu'il ne nous a pas été possible de nous limiter simplement à des sites culturels ou naturels. L'idée était vraiment d'englober les deux de manière à ce que les deux notions puissent continuer de discuter. C'est aussi la raison pour laquelle on a également du périmètre marin, puisque la culture, qu'elle soit terrestre ou maritime, n'a aucune distinction pour nous, Polynésiens.

C'est pour cela que l'on s'est principalement basé sur les vallées et que ce sont des vallées qui sont proposées à l'inscription. C'est présent dans l'atlas.

M^{me} Nicole Sanquer : J'ai des référents aux Marquises qui sont plutôt favorables au projet, et eux, leur inquiétude, c'est sur le zonage. Par exemple sur Tahuata, ils disent que deux vallées appartenant à des grandes familles marquisiennes — je ne vais pas les citer — n'ont pas été classées. J'aimerais bien comprendre comment s'est fait le zonage, si vraiment il y a eu des discussions avec les familles.

C'est vrai qu'ils ne vont pas perdre leurs terres parce que l'UNESCO n'exproprie pas, mais ce qui les dérange un peu, c'est qu'ils auront peut-être des contraintes supplémentaires sur l'utilisation de leur bien. Donc si vous pouviez nous rassurer sur la méthode utilisée pour zoner, c'est vraiment pour les rassurer.

Parce qu'à Taputapuātea, — c'est bien avec Taputapuātea, on a un certain recul — il y a eu une défaillance du comité de gestion à un moment donné et cela a créé de la désinformation, un manque de suivi. Pourrait-on avoir quelques éléments là-dessus ?

M. Anatauarii Tamaraii : Pour Tahuata, on est au courant de cette pensée par rapport aux deux vallées. Mais ce qu'il faut comprendre, c'est que le périmètre de Tahuata a été établi principalement sur des critères naturels. Or, les deux vallées en question ne sont pas occupées certes, mais sont en tout cas constamment visitées. Et finalement, les forêts sèches de ces deux vallées sont très dégradées contrairement aux autres vallées qui forment la péninsule nord de l'île. C'est cette raison qui a fait que l'on a surtout choisi la péninsule nord et que l'on a exclu ces deux autres vallées qui sont constamment visitées lors des excursions touristiques venant de Hiva Oa.

Ce qui a permis de définir cette zone-là, c'est de garder cette valeur universelle exceptionnelle, c'est là où s'expriment le mieux les trésors marquisiens. C'est la raison pour laquelle ces vallées ont été inscrites dans la zone. Pour continuer sur Tahuata, le village de Motopu au nord par exemple, vu qu'il est habité et en constant développement, cette zone a été classée en zone tampon, en zone qui permet quand même malgré tout le développement de la vie et notamment de la population locale. Cela ne veut pas dire que dans les autres vallées, le développement est mis sous cloche, pas du tout, bien au contraire. C'est juste qu'il faut trouver un juste milieu entre la préservation de cette richesse naturelle et le développement quand même des populations locales, en harmonie avec la nature exactement.

M^{me} Nicole Sanquer : Et les critères de zonage alors ?

M. Teihoarii Amo : Pour s'inscrire sur la liste du patrimoine mondial, il faut réaliser une analyse comparative, il faut prouver que ce dossier est unique au monde ; tu dois te comparer à tous les biens qui sont déjà inscrits sur la liste du patrimoine.

Les îles Marquises, si certaines vallées ont été prises et d'autres non, c'est que tout simplement les experts se sont concertés pour dire qu'il y a une richesse, que ce soit naturelle et culturelle. C'est la difficulté de ce dossier, c'est qu'il faut justement qu'il y ait un dialogue — comme mon collègue le disait — entre la culture et la nature. Dans les biens qui sont inscrits dans le patrimoine mondial, il n'y a que deux qui sont dans le Pacifique qui sont mixtes, c'est-à-dire qui font à la fois culture et nature.

M^{me} Nicole Sanquer : Quand il y a eu l'évaluation de toutes les zones des îles Marquises indiquant la valeur unique d'une vallée, y a-t-il eu des discussions avec les familles après ? Y a-t-il vraiment eu une concertation ? Bon, c'est compliqué dans les familles d'avoir l'accord de tout le monde, je pense que c'est cela aussi qui crée un peu de réticence. Mais en aucun cas cela a été imposé ou quoi que ce soit ?

Parce que l'on connaît aussi le pouvoir des maires, on va se parler vraiment. On connaît le pouvoir d'un maire dans une île et malheureusement, souvent, certaines familles l'ont ressenti comme imposé.

M. Anatauarii Tamarii : En termes de chiffres, entre 2021 et 2023, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, il y eu 52 réunions qui ont été menées au travers d'ambassadeurs recrutés dans chacune des îles. Ils avaient pour mission quasiment de faire du porte-à-porte, c'est-à-dire de rassembler les gens et de les questionner, de partager avec eux les informations relatives à ce dossier. Ils ont donc mené des réunions pendant toute la durée de la construction du plan de gestion de ce dossier.

M. Cliff Loussan : Mon intervention sera très courte madame la présidente. Tout simplement, je tenais à saluer cette mission d'information qui a été menée. Quand bien même dans la presse et l'opinion publique, cela a pu être perçu comme un couac ce qui s'est passé à la dernière séance, pour ma part, je vois plutôt quelque chose comme chercher à vouloir fédérer la population, parce que qui mieux que les habitants des Marquises pour décider de ce qui les concerne eux-mêmes. Donc merci à cette mission et merci à ma collègue Teremuura de porter ce projet.

En tout cas, personnellement, je voterai favorablement, il s'agit de la préservation et du développement durable de ces îles, pas de façon anarchique.

M^{me} Elise Vanaa : On a compris, il y a 21 pays dans le comité, mais serez-vous présents aussi ?

M^{me} Hiriata Millaud : Alors pour la bonne information de tous, effectivement, le vote des 21 États membres de l'UNESCO vont rendre leur décision à New Delhi, en Inde, entre le 21 et le 31 juillet. Nous ne savons pas encore quel sera le jour « fatidique » pour nous parce que de toute façon, ils ont un ordre du jour qu'ils suivent. En fonction de l'avancée plus ou moins rapide des dossiers, on peut très bien passer le 22 comme on peut passer le 31. Nous sommes donc obligés d'être présents, comme cela a été le cas pour Taputapuātea, depuis la première réunion de la séance jusqu'à la fin. On espère pouvoir passer très vite.

Bien sûr, une délégation du Pays devra s'y rendre avec la vice-présidente et ses techniciens qui ont travaillé sur le dossier. Il y aura certainement le chef de projet qui a mené le dossier depuis 5 ou 6 ans maintenant et qui n'est pas en Polynésie française. Et puis comme pour Taputapuātea où nous avons emmené le maire de la commune, nous allons mettre tout en œuvre pour que nos *hakāiki* puissent également participer à ces séances et être présents.

Bien évidemment, c'est un budget. Nous sommes en train de l'étudier et de le cadrer au mieux, puisque c'est loin, cela va coûter cher.

M^{me} Nicole Sanquer : Le comité de gestion sera confié à la CODIM, c'est cela ? Puisque c'est vraiment cela qui fait la réussite en cas de classement. Après, le comité de gestion est celui qui fait vivre ce classement, si j'ai bien compris.

M. Anatauarii Tamarii : C'est ce qui a été rédigé dans le plan de gestion. Quand on a construit ce dossier, on voulait absolument — en tous les cas, c'était la volonté des Marquisiens — que la gestion soit délocalisée, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas affectée à Tahiti qui décide des actions qui seront menées dans l'archipel. La CODIM s'est positionnée en tant que cheville ouvrière de ce comité de gestion. Au travers du fonds vert apporté par l'État, ils ont d'ores et déjà recruté quelqu'un, là-bas, qui est en place et qui sera en charge de mettre en œuvre ce comité.

M^{me} Hiriata Millaud : Pour compléter, à la différence de Taputapuātea où c'est un bien qui est localisé sur une commune, le bien étant en série et concernant 6 îles, ce comité de gestion a été revu dans sa forme. Outre le fait que la CODIM y sera présente, il y aura des associations patrimoines qui seront prises en main par les populations, les communautés de ces 6 îles. Ce sont elles qui représenteront à 90 % les membres de ce comité de gestion.

La présidente : Hormis la CODIM et les *tāvana*, est-ce qu'il y aura également des propriétaires fonciers qui feront partie de ce comité de gestion, parce que c'est important ?

M^{me} Hiriata Millaud : Oui. À l'occasion de la mission menée par la vice-présidente, il a bien été dit, c'est un appel qui a été fait au niveau des communautés que les propriétaires fonciers soient parties prenantes et s'impliquent dans ces associations patrimoines. Qu'elles soient là, qu'elles soient présentes, qu'elles aient leur mot à dire dans les décisions qui seront prises.

La présidente : Étant donné qu'il y a eu une polémique par rapport aux populations des Marquises qui sont enclines pour l'inscription des Marquises sur la liste de l'UNESCO, comment est-ce que vous pouvez rassurer ces populations en termes touristique et économique ?

M^{me} Hiriata Millaud : Il est évident qu'une fois que le bien marquisien sera inscrit sur la liste du patrimoine mondial, cela fera écho à l'international. Ensuite, se mettra en place très rapidement un tourisme spécifiquement dédié à la visite des sites inscrits à l'UNESCO, comme cela a été le cas pour Taputapuātea.

Aujourd'hui, Taputapuātea affiche 60 000 visiteurs, alors qu'il y a 4 ans, on frisait les 10 000. Il y a un tourisme spécifique pour cela. Ils font le tour du monde pour visiter des sites inscrits. Ensuite, au travers de ce comité de gestion, les communautés décideront du type de tourisme qu'ils souhaiteront pour leurs îles. Ce sera un tourisme de masse ? On en doute, cela ne va pas être le cas. Mais, c'est à eux de définir véritablement les critères qui vont permettre le marketing, la promotion de ces îles à l'international. Soit restreindre le tourisme de masse, soit opter davantage pour les petites pensions de famille plutôt que le type de tourisme opté par Bora Bora, par exemple, VIP, bungalow sur l'eau, etc.

Ce sont vraiment des décisions qui reviendront à ces communautés parce que cela va insuffler un vent de développement économique qu'il va falloir cadrer, parfois contraindre mais, c'est une manne. Il faut que chacun s'en saisisse dans tous les secteurs possibles du développement économique. En partant de l'artisan premier, du planteur, du pêcheur jusqu'au marketing et à la promotion touristique.

C'est sûr que cela n'est pas simple. Cela va demander des formations aussi. Les communautés ont demandé à ce que les jeunes puissent être formés à tous ces métiers qui vont permettre ce développement économique.

C'est un gros travail qui devra être effectué. Nous comptons beaucoup sur ces communautés locales qui viendront s'investir dans ce comité de gestion pour décider de leur avenir et du développement économique qu'elles souhaitent. Bien sûr, avec leur *hakāiki* à leur côté, mais je pense que les populations marquisiennes sont très impliquées dans leur choix de vie. C'est ce que nous avons remarqué et constaté.

M. Tafai, Mitema Tapati : *Parau oti teie. Ha'amana'o pa'i au i te tahi hoa tō 'u i te haerera'a i te Fare Vāna'a, hōro'a atu ra 'ōna i tōna mana'o i ni'a i te huru pāpa'i, i ni'a i te huru parauparaura'a. Parauhia mai nei iāna ē : Tāere roa 'oe, 'ua po'i te fare. Hō'ē ā ato'a teie, 'ua po'i te fare. Parauparau noa atu ā tātou, era te dossier i 'ō. 'Ātīrā pa'i.*

Parauparau hīro'a tumu ana'e au. Mai tera i parauhia inanahi nei i 'ō a'e : Te fenua, metua vahine fa'atupu ora nō te ta'ata 'e e'ita te metua vahine e ho'ohia. I teie nei, tē hōro'a ra vau i tō 'u metua vahine nā te tahi e ha'apa'o. 'Aita e mara'a ia'u 'ia ha'apa'o i tō 'u māmā 'e nā roto i te reira peu, 'ia

*mani'i noa mai te ta'ata i 'ō, nō rāpae mai. E aha tō 'u ananahi ? Pāruru i te marae ? Pāruru i te aru ?
'E te nūna'a, nā vai e pāruru ?*

'Aita i maoro roa a'e nei, tae mai nei teie Aranui 'āpī, 'e teie mau mahana, fa'aro'o roa tātou, i te matahiti i muri nei, tae fa'ahou mai te Aranui 'āpī. Te tāpa'o 'e te tāpa'o 'ore tātou i te Henua enana i te Unesco, e rātere-noa-hia tō 'ō. Teie matava'a iho nei, 'ai, mea rahi te papa'ā, rātere. 'Aita ia i tāpa'ohia i te Unesco. Tera 'ō'o'a i Taiohae, 'ī te pahī, te iāti. Iā'u, e'ita vau e fāri'i e hōro'a i tō 'u māmā nā te tahi ha'apa'o ! E'ita ! Te pohe 'o tō 'u reo, pohe iā'u. Te pohe 'o tā 'u peu, pohe iā'u.

Hina'aro te mau tāvana turu te 'āpo'ora'a rahi i teie tāpa'ora'a. Tāpa'ora'ahia pa'i tō tātou Fenua i ni'a i te tāpura o te mau fenua e fa'ati'amā, 11 matahiti i teie nei, fa'aro'oro'o atu i terā mau tāvana i te turura'a ia tātou ? 'Aita hō'ē a'e vaha.

Teie 'ohipa tā tātou e rave nei, e'ita e tano te Tavini Huiraatira e rave. Parau 'ē tāna. E ani noa vau, e'ita e tano e tīa'i 'ia ti'amā teie fenua, tāpa'o atu ai ? E'ere ia nā Macron e 'āfa'i, nā Moetai e 'āfa'i. Tāere roa ra vau. Tā 'u parau e tō 'u mau hoa, mai te mea ē 'āfa'i 'outou, ha'amana'o 'outou, tō 'u māmā terā tā 'outou e 'āfa'i, 'ua autā.

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION

La proposition de résolution ne suscite aucune discussion.

Vote sur l'ensemble de la proposition de résolution :
Adoptée à l'unanimité avec 7 voix pour (dont 1procuration)